

## TURQUIE

---

**Tous les voyages vers la Turquie sont strictement déconseillés.**

Pour connaître les recommandations des autorités belges rendez-vous sur le [site](#) du SPF Affaires étrangères

### Mesures à respecter en Turquie

- Depuis le 11 juin, les voyages vers la Turquie sont de nouveau possibles par les frontières maritimes, aériennes et terrestres (à l'exception des postes-frontières avec l'Iran). Cependant, suite aux décisions des autorités belges, les déplacements non-essentiels vers la Turquie sont interdits jusqu'à nouvel ordre.
- A l'arrivée en Turquie, les passagers sont soumis à un contrôle sanitaire et à un test PCR gratuit s'ils présentent des symptômes. En cas de résultat positif au Covid 19, ils sont invités à se mettre en quarantaine.
- Le trafic aérien passager au départ ou à destination de la Turquie a repris partiellement depuis le 11 juin.
- Les déplacements interurbains sont autorisés, mais un **code HES** est nécessaire. Via l'application « **Hayat Eve Siğar** », chaque voyageur obtient un code attestant du fait qu'il n'est pas porteur du virus. Depuis le 1 octobre, le code HES est également nécessaire pour tout séjour dans un hôtel en Turquie.
- Aux frontières administratives des provinces, des contrôles avec des caméras thermiques sont effectués par la police.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans sont autorisées de sortir de 10h à 20h. Cette mesure ne s'applique pas aux touristes étrangers.
- Les mineurs peuvent sortir de manière illimitée, mais accompagnés d'au moins d'un des parents.
- Les établissements scolaires reprennent l'enseignement à distance dès le 31 août, jour de la rentrée en Turquie.
- Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche et la distanciation sociale sont obligatoires dans les supermarchés, marchés et transports en commun.

### Mesures économiques clés

Un programme d'aide intitulé "bouclier de stabilité économique", de 100 milliards de livres turques (environ 15 milliards de dollars) a été annoncé par le gouvernement. Il s'agit de 11,6 milliards d'USD (1,5 % du PIB) de mesures fiscales, ainsi que de 3,8 milliards d'USD (0,5 % du PIB) pour le doublement du fonds de garantie de crédit.

Principales mesures de soutien:

- (i) augmentation de la pension minimale, aide en espèces aux familles dans le besoin ;
- (ii) protection renforcée de l'emploi en assouplissant les règles relatives aux allocations de travail à court terme ;
- (iii) réduction ou report des taxes pour les secteurs touchés (ex. : tourisme), pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les malades chroniques ;
- (iv) allongement des délais de déclaration de revenus pour particuliers et sociétés ;
- (v) assouplissement des paiements de factures des services publics pour les ménages ;
- (vi) interdiction de licencier, initialement pendant trois mois, avec des aides de l'État pour le personnel touché ;
- (vii) prise en charge par l'État des deux tiers des salaires des travailleurs dans les entreprises touchées ;
- (viii) engagement de 32 000 professionnels de la santé additionnels et hausse des compensations pour les heures supplémentaires ;
- (ix) augmentation des allocations sociales et des fonds de solidarité, soutien accéléré aux agriculteurs ;
- (x) aide directe à Turkish Airlines et à d'autres entités impactées ;
- (xi) autorisation pour le Fonds souverain turc (TVF) d'acheter des parts dans des entreprises en difficulté.

En juin, les autorités ont indiqué que l'enveloppe destinée à contrer les effets de la pandémie de Covid-19 dépassait 498 milliards de livres turques (72 milliards de dollars ou 10,8 % du PIB).

Le 30 juin, le système d'allocations destiné à soutenir les employés des entreprises entièrement ou partiellement fermées en raison de force majeure a été prolongé d'un mois.